

**2012/4698 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Université LUMIERE - LYON II (Direction des Assemblées)**

**M. LE MAIRE** : En application de l'article 17 des nouveaux statuts de l'Université Lumière Lyon II, la Ville de Lyon dispose d'un siège au Conseil d'Administration.

Il convient donc d'élire un membre du Conseil municipal pour représenter la Ville de Lyon.

Je vous propose la candidature de Jean François Arrue.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

(Adopté.)